

Services offerts dans un bâtiment ou un lieu autre qu'une résidence isolée	Unité de mesure	Débit en litres par jour¹
<i>Aéroport</i>		
- Passagers	passager	15
et		
- Employés par quart de travail de 8h	employé	40
<i>Aréna</i>		
	siège	15
<i>Bar</i>		
- Établissement autonome avec un minimum de nourriture	siège	125
ou		
- Faisant partie d'un hôtel ou d'un motel	siège	75
ou		
- En fonction de la clientèle	client	10
et		
- En fonction du nombre d'employés	employé	50
<i>Brasserie</i>		
	siège	130
<i>Buanderie</i>		
- Machine à laver publique	lavage ou machine	190 2000
ou		
- Machine à laver à l'intérieur d'un immeuble à appartements	machine ou client	1200 190
<i>Cabane à sucre²</i>		
- Avec repas	siège	130
- Sans repas	personne	60

¹ Par unité de mesure.

² Le bâtiment ne doit pas inclure des eaux de procédé pour la fabrication des produits de l'érablé.

Camp divers			
-	Camp de chantier avec toilettes à chasse d'eau (incluant les douches) ³	personne	200
-	Camp de jeunes	personne	200
-	Camp de jour sans repas	personne	50
-	Camp de jour et de nuit	personne	150
-	Camp d'été avec douches, toilettes, lavabos et cuisine	personne	150
-	Camp d'employés saisonniers – centre de service central	personne	225
-	Camp primitif	personne	40
-	Station balnéaire, climatique, hivernale, en fonction de la clientèle et	personne	400
	en fonction du nombre d'employés non-résidents	employé	50
Camping			
-	Sans réseau d'égout	emplacement	190
-	Avec réseau d'égout	emplacement	340
	Centre d'accueil pour visiteurs	visiteur	20
Centre d'achat			
-	Magasin de détail avec toilettes seulement	mètre carré de surface de magasin	5
	ou		
-	Magasin de détail en fonction du nombre d'espaces de stationnement et	espace de stationnement	6
	en fonction du nombre d'employés	employé	40
Cinéma			
-	Cinéma intérieur	siège	15
-	Auditorium ou théâtre sans nourriture	siège	20
-	Cinéma extérieur sans nourriture	espace de stationnement	20
-	Cinéma extérieur avec nourriture	espace de stationnement	40
École			
-	École de jour, sans douche ni cafétéria, par étudiant	étudiant	30
	○ avec douches,	étudiant	60
	○ avec douches et cafétéria,	étudiant	90
	et		
	○ employé non enseignant	personne	50
-	École avec pensionnaires		

³ Le bâtiment doit produire exclusivement des eaux usées au sens du présent règlement.

o résident	résident	300
et		
o employé non résident	personne	50
Église	siège	10
Établissement de santé		
- Maison de convalescence et de repos	lit	450
- Autre établissement	personne	400
Garderie de jour		
- Incluant employés et enfants	personne	75
Hôtel et motel		
partie résidentielle :		
- Avec toutes les commodités y compris la cuisine	personne	225
ou		
- Avec salle de bain privée	personne	180
ou		
- Avec salle de bain centrale	personne	150
partie non résidentielle :		
- Voir catégorie d'établissement concernée (restaurant, bar, etc.)		
Lieux d'emploi⁴		
- Employés d'usine ou de manufacture, par jour ou par période de relève incluant douches, excluant utilisation industrielle	personne	125
- Employés d'usine ou de manufacture, par jour ou par période de relève sans douche, excluant utilisation industrielle	personne	75
- Édifice ou lieu d'emploi varié, employés de magasin, de bureau en fonction des facilités	personne	50-75
Parc de pique-nique, plage, piscine publique		
- Parc, parc de pique-nique avec centre de services, douches et toilettes à chasse d'eau	personne	50
- Parc, parc de pique-nique avec toilettes à chasse d'eau seulement	personne	20
- Piscine publique et plage avec salles de toilettes et douches	personne	40

⁴ Bâtiment de service destiné aux employés et produisant exclusivement des « eaux usées » au sens du présent règlement.

Partie résidentielle d'un bâtiment autre qu'une habitation unifamiliale ou multifamiliale			
		Chambre coucher	à 540⁵
Restaurant et salle à manger			
-	Restaurant ordinaire (pas 24 heures)	siège	125
-	Restaurant ouvert 24 heures	siège	200
-	Restaurant autoroute ouvert 24 heures	siège	375
-	Restaurant autoroute ouvert 24 heures avec douches	siège	400
-	Si présence d'un lave-vaisselle mécanique ou d'un broyeur à déchets, ajouter :		
o	Restaurant ordinaire	siège	12
o	Restaurant ouvert 24 heures	siège	24
-	Cafétéria, en fonction de la clientèle et en fonction du nombre d'employés	client	10
-	Café, en fonction de la clientèle et en fonction du nombre d'employés	employé	40
-	Café, en fonction de la clientèle et en fonction du nombre d'employés	client	20
-	Salle pour banquet (chaque banquet)	siège	30
-	Restaurant avec service à l'auto	siège	125
-	Restaurant avec service à l'auto – articles jetables	stationnement	60
-	Restaurant avec service à l'auto – articles jetables	siège intérieur	60
-	Taverne, bar, bar salon avec un minimum de nourriture	siège	125
-	Restaurant-bar avec spectacle	siège	175
Salle d'assemblée			
		siège	20
		ou personne	15
Salle de danse et de réunion			
-	avec salles de toilettes seulement	personne	8
		ou mètre carré	15
-	avec restaurant	siège	125
-	avec bar	siège	20
-	avec restaurant et bar	client	150
Salle de quilles			
-	sans bar ni restaurant	allée	400
-	avec bar ou restaurant	allée	800
Station-service⁶			

⁵ Les capacités hydrauliques minimales de l'article 1.3 peuvent être utilisés, en remplacement du débit unitaire spécifié dans le tableau, pour établir le débit de conception des systèmes de traitement encadrés par les articles 11.1, 16.2 ,87.8 et 87.14.

-	Pompe à essence	paire pompes	de 1900
ou			
-	En fonction du nombre de véhicules servis et	véhicule	40
-	En fonction du nombre d'employés	employé	50

⁶ La station-service ne doit pas inclure d'atelier de réparation automobile. Il doit produire des eaux usées telles que définies par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22).